



4<sup>e</sup> APPEL A RECONNAISSANCE DES PROJETS TERRITORIAUX  
DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21 LOCAUX  
Juin 2009

**DU PROJET DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE  
A L'AGENDA 21 DU REALMONTAIS,  
"UNE DEMARCHE DE TERRITOIRE"**

# **DECLARATION D'INTENTION DU CANDIDAT**



## Un projet né des conditions de création de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes du Réalmontais (CCR) s'est doté très tôt d'une approche stratégique. Elle a été arrêtée dès la création de la CCR en 2003, reprise et adaptée dans l'Agenda 21 du réalmontais adopté en 2008 et finalisé dans sa forme opérationnelle en 2009.

Elle découle des conditions même de création de la CCR.

En effet notre intercommunalité est l'une des dernières à s'être créée dans le département. Les élus de ce territoire ont transformé ce handicap en atout en décidant dès la création de la CCR de se doter d'une stratégie de développement qu'ils ont voulu très tôt durable. L'élaboration partagée avec la population d'une stratégie de territoire, a permis de mobiliser les élus et les partenaires sur un ensemble de problématiques locales, nouvelles, opérationnelles et concrètes. Dans un premier temps l'appui d'une expertise professionnelle extérieure rendue possible par l'intervention de cabinets spécialisés a été essentielle et a permis par la suite aux équipes techniques et élus de s'approprier la démarche et de la conduire seule.

Le retard institutionnel lié à la création tardive de notre intercommunalité a débouché sur une mobilisation d'autant plus importante que l'absence de "culture d'entreprise" projetait les élus vers l'avenir plus qu'elle ne remettait en cause des choix passés.

## Les handicaps et les forces identifiés pour notre territoire

### Nos forces

- une démarche structurée et cohérente et des élus travaillant en synergie malgré leurs différences,
- un territoire à échelle humaine,
- un positionnement stratégique, situé à proximité des grands axes,
- une ville centre de 3 500 habitants** suffisamment forte pour structurer un bassin de vie rural sur lequel s'appuient les 13 autres communes qui composent l'intercommunalité, mais également les territoires voisins (**soit un bassin de vie de près de 12 000 habitants**),
- une vie associative intense,
- une agriculture dynamique et un tissu économique dense, dynamique et varié de commerçants, artisans et de très petites entreprises,
- un environnement et un cadre de vie rural de qualité encore préservés.

### Nos handicaps

- taille critique du territoire et des communes membres au regard des enjeux identifiés,
- retard institutionnel lié à la création tardive de l'intercommunalité se concrétisant par un déficit de structuration,
- faiblesse des moyens financiers (un potentiel fiscal par habitant inférieur de moitié à la moyenne départementale),
- des menaces liées à l'impact non maîtrisé de l'évolution des agglomérations proches,
- un déficit d'image du territoire qui ne possède pas d'éléments structurants et d'émblématiques et que ses habitants connaissent mal.

La perception par les élus des enjeux de développement durable du réalmontais a été façonnée par les caractéristiques du territoire et son retard institutionnel, ce qui nous a conduit à privilégier dans un premier temps, et par nécessité, la dimension économique et sociale, au regard de la dimension environnementale.

### **Notre stratégie de développement durable**

Elle repose sur le diagnostic effectué en 2003. Ce dernier ne faisait pas apparaître à l'époque de dysfonctionnement majeurs sur les grands équilibres relevant de l'initiative locale mais plutôt des manques en terme de services, d'image et d'identification du territoire par ses habitants. Il mettait surtout en évidence des menaces sur l'avenir, au regard du positionnement géographique du réalmontais.

**Ce constat pouvait être hâtivement résumé par "Le Bonheur est dans le Réalmontais mais pourra t il le rester et à quelle condition le restera t-il ?"**

Afin de mieux transmettre et partager leur volonté politique, les élus de l'exécutif ont souhaité résumer la stratégie du territoire dans une seule phrase :

**« L'ambition de faire du Réalmontais un pôle rural attractif, où la qualité de vie et des services constituent les moteurs du développement »**

Notre stratégie découle du choix de ce scénario de développement maîtrisé pour le territoire.

Elle s'organise autour des trois grands axes stratégiques figurant dans le Projet de Développement Durable du Réalmontais, lesquels ont été complétés lors de l'adoption du document cadre de l'agenda 21 du réalmontais :

**Axe 1 ↪ Créer les conditions d'un développement économique et social durable :**

*Les élus du Réalmontais souhaitent :*

- un développement endogène qui passe par le soutien et la valorisation des activités économiques à potentiel du territoire et par l'économie résidentielle (filières agricoles et agroalimentaires, commerce artisanat, tourisme et services aux personnes),*
- une approche micro économique et une animation de proximité intégrant la dimension de la formation et de l'emploi,*
- la transversalité des approches et des moyens notamment avec l'agriculture (filières courtes et agro tourisme et nouveaux métiers de l'agriculture),*
- un équilibre entre accueil d'activité, de population et préservation du cadre de vie.*

**Axe 2 ↪ Mettre en œuvre une stratégie concertée en matière de services et d'équipement sociaux afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et anticiper les besoins nouveaux**

*Les élus du Réalmontais souhaitent :*

- un développement de l'offre de services aux personnes (petite enfance et personnes âgées),*
- la structuration de l'offre d'équipements publics (création d'équipement structurant et optimisation de l'offre existante),*
- l'optimisation des modes de transports.*

**Axe 3 ↪ Renforcer de l'attractivité du territoire par la promotion et la valorisation de son identité**

*Les élus du Réalmontais souhaitent :*

- la mise en valeur des ressources environnementales paysagères et patrimoniales,*
- la construction, la préservation, la mise en valeur et la divulgation d'une identité Réalmontaise partagée,*
- mettre en œuvre une politique et une stratégie concertée d'urbanisme d'habitat à l'échelle intercommunale.*

### **Une stratégie raisonnée, pour quelle vision durable du territoire ?**

Notre vision durable du territoire est celle d'une troisième voie possible de développement d'un espace rural préservé, qui soit :

- respectueuse des équilibres internes,
- garante de la proximité des relations sociales,
- complémentaire de celles des agglomérations proches,
- rendue pérenne par un rayonnement et un partenariat renforcé à l'échelle des territoires qui composent le bassin de vie.

Les 10 projets et les 6 principes transversaux retenus dans le programme opérationnel 2009-2011 déclinent notre ambition et notre vision du territoire pour les 3 ans à venir :

- en confortant nos interventions en faveur du développement durable par l'exemplarité de la conduite de ses projets structurant (Maison du réalmontais, OMPCA) ;
- en renforçant la dimension partenariale de notre projet par l'engagement d'une action durable en faveur de l'environnement à travers deux dossiers transversaux et mobilisateurs pour le territoire (opération collective "éco responsabilité des collectivités locales " et Technologie de l'Information et de la Communication) et par le renforcement de la mobilisation de nos partenaires ;
- en s'appuyant sur un programme réaliste (calendrier, validation par une analyse financière), véritablement opérationnel (projets chiffrés et financés) et organisant les moyens de notre ambition (moyens nouveaux en personnel, notamment pour l'animation de notre dispositif, soit au total 4.5 équivalents temps plein créés sur la période).

## **Les principales caractéristiques de la stratégie que nous avons mise en œuvre depuis 2003**

### -une mise en œuvre cohérente et progressive des actions, compatible avec le rythme de suivi technique des dossiers

L'ambition du projet de développement durable de 2003, comparée aux moyens techniques et financiers mobilisables ont conduit la CCR à procéder par étapes :

- en privilégiant jusqu'en 2011 la mise en œuvre rapide des actions impactant la vie économique et sociale,
- en s'efforçant, dans les actions prévues d'ici la fin du mandat, de préparer les changements à venir en mobilisant les acteurs locaux dans les deux domaines clés que sont l'environnement et le cadre de vie en vue de leur prise en compte ultérieure par les différents outils et documents d'urbanisme harmonisés à l'échelle intercommunale.

### -une volonté d'opérationnalité, mettant la démarche en adéquation avec les objectifs et les moyens

L'ensemble des projets figurant dans l'Agenda 21 du réalmontais ont fait l'objet d'une évaluation et d'une validation des modalités de mise en œuvre dans le cadre d'une analyse financière prospective, par ailleurs, le territoire a dû adapter ses dispositifs de participation et d'information afin de tenir compte de ses faibles moyens en terme d'animation (à ce jour et depuis sa création, la CCR ne dispose pas de chargé de mission dédié à la conduite de l'Agenda 21).

### -une gestion partenariale, mutualisée et transversale des compétences

Afin de rechercher des économies d'échelle et favoriser le pilotage et l'évaluation de ses actions, dans la mise en œuvre de ses compétences la CCR s'est efforcé de "faire faire plutôt que faire" en

- privilégiant les complémentarités avec les partenaires institutionnels (communes et partenariats),
- mobilisant les acteurs locaux (notamment associatifs) pour la gestion de services intercommunaux (portage de repas, service petite enfance, tourisme),

- par :
- la passation de conventions (partage de services, délégation de services, de partenariat et d'objectifs),
  - la constitution d'une équipe technique dont les compétences sont complémentaires de celle des communes membres,
  - le travail en réseau et le développement de la communication interne en direction des communes.

-la recherche d'une amélioration continue

L'adoption du Projet de Développement Durable du Réalmontais s'est traduite par la mise en œuvre de nombreuses actions découlant de ce document (86 % des actions prévues réalisées ou engagées).

Le soutien apporté par l'Etat au titre de l'appel à projet villes et territoires a permis de conduire la démarche jusqu'à son terme avec l'adoption du programme opérationnel de l'Agenda 21 du réalmontais. Ce dernier a permis d'améliorer les réponses du territoire en terme :

- de structuration de la démarche et des moyens,
- de gouvernance du projet,
- de mobilisation des communes du territoire,
- d'amélioration des réponses apportées dans la prise en compte de la dimension environnementale et participative.

Au-delà de ces améliorations l'appui à l'ingénierie apporté par l'Etat aura surtout permis aux élus et à l'équipe technique de la CCR de s'approprier la démarche et de la faire évoluer dans le cadre du second mandat, l'animation et la conduite de projet du plan d'action et du programme opérationnel étant assuré en interne sans l'apport d'un cabinet.

## SYNTHESE ET CONCLUSIONS

*Au moment d'établir une photographie du chemin accompli depuis 2003 nous pouvons noter que notre démarche d'Agenda 21 a permis des avancées concrètes et que des enjeux essentiels sont identifiés pour l'avenir.*

*En effet :*

### **Avec le Projet de Développement Durable du Réalmontais adopté en 2003, la CCR**

*s'est doté d'une stratégie et d'un plan d'action phasé dans le temps ;*

*a structuré sa communication institutionnelle, résumée par le concept "Au cœur des hommes";*

*a pu faire évoluer largement ses statuts afin de prendre de nouvelles compétences et mieux définir son intérêt communautaire ;*

*a mis en œuvre de nombreuses actions répondant aux enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic partagé.*

### **Avec l'adoption du document cadre de son Agenda 21, la CCR :**

*-a pu encadrer son action en adoptant une démarche structurée organisant notamment les moyens permettant d'atteindre les objectifs fixés ;*

*-a pu rééquilibrer ses actions en s'engageant plus nettement dans la prise en compte de l'environnement et dans l'amélioration de sa manière de gouverner son projet.*

**Avec l'adoption de son programme opérationnel 2009-2011, traduisant son engagement dans une démarche Agenda 21, la CCR :**

- a prévu la mise en oeuvre opérationnelle des grands équipements et projets structurants prévus depuis 2003 ;*
- s'est engagé fortement dans une politique d'amélioration de l'impact environnemental des projets et actions ;*
- a prévu de renforcer la mise en œuvre des finalités Agenda 21 sur l'ensemble du territoire en sensibilisant et en associant plus largement les communes sur des axes de travail fédérateurs.*

*Dans le cadre d'une stratégie d'amélioration continue, la prise en compte du développement durable ne peut être qu'un "coup" ponctuel. La construction du programme opérationnel 2009-2011 est le résultat d'une démarche partagée longue et progressive correspondant aux attentes et à la réalité du réalmontais. Il traduit l'état d'avancement et d'appropriation de la dimension du développement par notre territoire. De ce point de vue, l'implication des élus devenus animateurs de la démarche depuis le second mandat ainsi que l'engagement de l'ensemble des communes afin de relayer ce programme constituent des signes manifestes d'encouragement pour l'avenir.*

*Cette vision commune devra se poursuivre et s'amplifier au regard des enjeux à venir.*

**Notre territoire doit faire face à des défis majeurs s'il souhaite pouvoir atteindre ses objectifs de développement durable:**

*La CCR dispose d'une feuille de route qu'elle suit depuis 2003. Elle s'engage désormais avec l'Agenda 21 du réalmontais et le programme opérationnel qu'elle vient d'adopter, dans une démarche structurée lui permettant de piloter son projet de territoire dans le temps. Au-delà des questions structurelles récurrentes pour les territoires ruraux (avenir de l'agriculture, contraintes d'aménagement du territoire, raréfaction des financements et alourdissement des charges) nous devons répondre rapidement à des questions essentielles qui n'ont pas reçu de réponses à ce jour :*

*-la gestion harmonisée de l'espace intercommunal :*

*au regard du positionnement géographique du territoire, et de la proximité des agglomérations, la mise en œuvre et la réussite d'un scénario de développement maîtrisé passe par une vision et des outils partagés à l'échelle intercommunale dans les domaines de l'urbanisme de l'habitat et de l'aménagement ce qui n'est pas encore acté par les statuts de la CCR alors que ces derniers intègrent la dimension du SCOT ;*

*-la répartition des moyens financiers et fiscaux :*

*Au regard de la raréfaction des crédits, la CCR et ses communes membres doivent s'interroger sur la pertinence d'un pacte fiscal permettant d'appliquer aux contribuables locaux le principe de subsidiarité en répartissant et en équilibrant la charge dans le temps entre commune et intercommunalité ;*

*-la taille critique du territoire*

*au regard de la faiblesse des moyens financiers du réalmontais, de sa dimension modeste et des évolutions à venir, la stratégie d'un développement du territoire qui se veut durable et pérenne, **c'est-à-dire son avenir**, s'inscrivent dans un renforcement des partenariats avec les intercommunalités voisines. Cette évolution nécessaire et bien comprise doit permettre dans une logique de recherche d'économie d'échelle d'offrir une réponse à dimension humaine à des problématiques rurales complémentaires, communes et partagées.*

Fait à Réalmont, le mercredi 17 juin 2009

Le Président,  
Jean Luc CANTALOUBE